



COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Vendredi 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 034-213401094-20260320-0122026-DE

Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-six, et le Vendredi 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : PAILLÈS Séverine

012.2026- Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Séverine PAILLES pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Messieurs FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André - BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio

Mesdames PAILLES Séverine - LOPEZ Chantal - LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN épouse ROUSSET Agnès - MERLIER Viviane

Marlène LABROUSSE doyenne des membres du Conseil Municipal, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'enveloppe de vote sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 9

Monsieur FOREZ Daniel ayant obtenu 15 voix est proclamé Maire, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Daniel FOREZ





COMMUNE DE GABIAN (34320)
EXTRAIT DE DELIBERATION
Vendredi 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 034-213401094-20260320-0132026-DE



L'an deux mille vingt-six, et le Vendredi 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : PAILLÈS Séverine

013.2026 - Créations de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut déterminer librement le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nomination de 3 Adjoints au Maire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE que 3 adjoints au Maire soient mis en fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Daniel FOREZ





COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le Vendredi 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : PAILLÈS Séverine

014.2026 - Election des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Il propose donc de passer au vote pour l'élection de la liste des adjoints.

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'enveloppe de vote sur papier blanc avec le nom de la liste choisie.

Liste candidate :

LISTE PAILLÈS avec

- 1^{er} adjoint PAILLÈS Séverine
- 2^{ème} adjoint SOULIE Christophe
- 3^{ème} adjoint LOPEZ Chantal

Après dépouillement les résultats sont les suivants : Liste PAILLÈS

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 9

La liste de PAILLÈS Séverine ayant obtenu la majorité est immédiatement installée avec Madame PAILLÈS Séverine en 1^{ère} Adjointe - Monsieur SOULIE Christophe 2^{ème} Adjointe - Madame LOPEZ Chantal en 3^{ème} Adjointe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit
Pour extrait conforme

Le Maire,
Daniel FOREZ





COMMUNE DE GABIAN (34320)
EXTRAIT DE DELIBERATION
Vendredi 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 034-213401094-20260320-0152026-DE



L'an deux mille vingt-six, et le Vendredi 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : PAILLÈS Séverine

015.2026 - Création des commissions municipales

Monsieur le Maire propose la création de commissions municipales suivantes :

- ✓ FINANCES - PERSONNELS - ETAT CIVIL - ACHATS - CONTRATS - CONTENTIEUX

Pour la commission ci-dessus Monsieur le Maire propose Madame PAILLES Séverine 1^{ère} adjointe

- ✓ URBANISME - SECURITE - ENVIRONNEMENT - BÂTIMENTS - INFRASTRUCTURES - VOIES ESPACES RURAUX - AGRICULTURE

Pour la commission décrite ci-dessus Monsieur le Maire propose Monsieur SOULIE Christophe 2^{ème} adjoint

- ✓ ANIMATION - ASSOCIATION - CADRE DE VIE - SICTOM - PATRIMOINE - FLEURISSEMENT - CCAS - ECOLE - PERISCOLAIRE

Pour la commission ci-dessus Monsieur le Maire propose Madame LOPEZ Chantal 3^{ème} adjointe

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE et **ACCEPTE** les propositions des commissions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Daniel FOREZ





L'an deux mille vingt-six, et le Vendredi 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : PAILLÈS Séverine

017.2026 - Indemnités au Maire, aux adjoints et aux élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du Vendredi 20 mars portant délégation de fonctions à Madame PAILLÈS Séverine 1^{ère} Adjointe, à Monsieur SOULIE Christophe 2^{ème} Adjoint et Madame LOPEZ Chantal 3^{ème} Adjointe.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44.3 % pour le Maire

Considérant que l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77 % pour les Adjoints

Considérant que l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 % pour les conseillers municipaux

en application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 20 Mars 2026

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints (et des conseillers municipaux) comme suit : - Maire : 35.61 % de l'indice 1027 - 1^{er} adjoint PAILLÈS Séverine : 11.77 % de l'indice 1027 - 2^{ème} adjoint SOULIE Christophe : 8.25 % de l'indice 1027 - 3^{ème} Adjoint LOPEZ Chantal : 8.25 % de l'indice 1027 - Conseillers Subdélégués : LABROUSSE Marlène 5 % 1027 et ISARN Pierre 5%, pour les conseillers municipaux suivant : LAVIT Frédéric - GROUSSET Emilie - BOUDET André - GALZY Isabelle - BERTHOMIEU Michel - ROUSSET Agnès - BARRAL Alain percevront chacun 2.5% de l'indice 1027.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et **ACCEPTE** les indemnités détaillées ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

SE CHARGE de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme





COMMUNE DE GABIAN (34320)

EXTRAIT DE DELIBERATION

Vendredi 20 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 034-213401094-20260320-0162026-DE



L'an deux mille vingt-six, et le Vendredi 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Présents : FOREZ Daniel - SOULIE Christophe - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric - BOUDET André BERTHOMIEU Michel - BARRAL Alain - MAGANA Antonio - PAILLÈS Séverine - LOPEZ Chantal LABROUSSE Marlène - GROUSSET Emilie - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - MERLIER Viviane

Secrétaire de séance : PAILLÈS Séverine

016.2026 - Subdélégations

Monsieur le Maire propose que 9 conseillers municipaux reçoivent chacun une subdélégation.

Subdélégation

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Pierre ISARN pour l'urbanisme

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Frédéric LAVIT pour la sécurité et l'agriculture

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à André BOUDET pour les voies et espaces ruraux

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Michel BERTHOMIEU pour les infrastructures

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Marlène LABROUSSE pour service à la personne, solidarité, CCAS, vie des quartiers et fleurissement.

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Emile GROUSSET pour communication et site internet

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Agnès ROUSSET pour l'école et périscolaire

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Isabelle GALZY pour le patrimoine

Monsieur le Maire propose de donner une subdélégation à Alain BARRAL pour l'environnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et **ACCEPTE** les subdélégations décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,
Daniel FOREZ

